

*Privilège*

Je veux revenir un instant à l'époque, monsieur le Président, où vous et moi sommes arrivés à la Chambre, en 1972. Cette année-là, le gouvernement était minoritaire. Il n'y avait que deux sièges de différence. La Chambre a été saisie d'une résolution visant à réaffirmer la Loi de 1969 sur les langues officielles. Le leader du Parti libéral à la Chambre doit sûrement se rappeler cet épisode. C'était une époque de tensions assez difficiles sur la question linguistique. Je me rappelle le discours enflammé que le ministre des Transports de l'époque, le regretté Jean Marchand, avait prononcé à la Chambre en insistant sur la nécessité pour les partis des deux côtés de la Chambre de toujours garder à l'esprit que l'unité du pays constituait notre seule responsabilité, sans égard à nos divergences politiques. Ce discours a évidemment fait sur un très jeune député une impression qui a duré pendant toutes ces années.

La résolution a fait l'objet d'un vote. Si je me rappelle bien, mon parti comptait à la Chambre huit députés de ma province. Or ce fut la seule province dont la majorité des députés appartenant au même parti votèrent contre la résolution. J'ai pour ma part voté en faveur de la résolution en 1973.

À ce propos, je voudrais rappeler un fait personnel. Comme le gouvernement était minoritaire, un député de mon parti, que je ne nommerai pas mais qui passa plus tard au Parti libéral, est venu dans ma circonscription pour essayer de trouver un nouveau candidat pour me disputer l'investiture à cause de ma position en faveur du bilinguisme et des droits linguistiques de la minorité au Manitoba.

Je le dis tout simplement parce qu'il est parfois important de connaître les antécédents qui permettent de saisir la continuité de pensée sur cette question, car cette question transcende, à mon avis, les divergences politiques.

Je crois que nous, à la Chambre, reconnaissons tous que cela nous crée une difficulté quand nous avons à présenter des pétitions, non seulement pour un député mais spécialement pour un ministre, car ce dernier est à la fois député et membre du Cabinet et doit remplir les deux rôles et les deux fonctions.

Mon personnel et moi avons examiné la pétition et nous sommes demandés si je devais la présenter à la

Chambre et faire une déclaration et si, en le faisant, je donnais à ce groupe de ma circonscription la publicité dont il est avide et que je ne voulais pas lui donner. C'est l'un des problèmes que je devais affronter et c'est ce qui explique la façon dont la pétition a été présentée.

J'ai une dernière observation à faire, monsieur le Président, ou peut-être deux si vous m'en donnez le temps, car je sais que la question vous importe. J'ai été mis au courant de cette affaire dimanche par un article de *La Presse*, et le *Sun* d'aujourd'hui publie un article de Michel Gratton. Celui-ci affirme:

Is estiment que c'est un devoir démocratique qu'ils ont envers les gens de leur circonscription.

Soit de déposer des pétitions. Oui, monsieur le Président, c'est mon devoir démocratique. Ce n'est pas seulement un devoir mais une responsabilité, même lorsque je n'approuve pas la teneur de la pétition. Il dit encore ceci qui est plus important:

Je ne vois pas le rapport entre la promotion de ce qu'on n'approuve pas et le devoir du politique.

Le deuxième point que je fais valoir, c'est que nous présentons tous à la Chambre des pétitions de nos électeurs, que, profondément, nous n'approuvons pas.

Il semble en réalité y avoir là contradiction. Nous n'élisons pas des télécopieurs ou des facteurs. Nous aimons croire que nous élisons des personnes qui ont des convictions et qui ne se contentent pas de véhiculer n'importe quoi à la demande de groupes de pression extrémistes.

Nous n'élisons pas non plus des écrivains, des éditorialistes, des commentateurs qui peuvent paraître à la télévision ou qui détiennent même des permis du CRTC. Nous sommes comptables au public par le truchement du processus de délivrance des permis. À titre de députés, nous avons une autre responsabilité qui consiste à présenter le point de vue de nos électeurs, même si nous ne sommes pas d'accord avec eux.

En outre, j'ai consulté mes dossiers pour voir si j'ai toujours été fidèle aux principes que j'énonçais à la Chambre. J'ai ici une lettre du 24 novembre 1989, signée de la main de mon adjoint de circonscription et adressée aux gens qui m'avaient demandé de faire une déclaration publique en déposant la pétition. Je suis prêt à déposer ces lettres. On pourrait aussi se reporter au *hansard*. Mieux encore, comme cette question est maintenant connue, je vais faire une chose que je fais rarement: je vais rendre publique une lettre que, en ma qualité de député et de ministre, j'ai adressée le 5 octobre 1989 à des électeurs de ma circonscription.